

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 9 juin 2022

A 20h16, M. Bernard Studer ouvre cette deuxième assemblée communale de l'année 2022, salue toutes et tous très cordialement et remercie chacun-e de sa présence.

Le bureau est donc constitué ainsi :

Président d'office : M. Bernard Studer, président des assemblées communales

Vice-président d'office : M. Thierry Léchenne, vice-président des assemblées communales

Secrétaire d'office : M. Raymond Julien, secrétaire communal

M. Studer remercie les employés de la voirie qui ont mis en place la salle

Sur proposition de M. le vice-président, Mme Anna Giglio et M. Daniel Hirt sont nommés scrutateurs.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par la publication d'un avis dans le Journal officiel n° 18 du 19 mai 2022, par le tout-ménage n° 7 du 16 mai 2022, et par un avis dans le journal Le Quotidien Jurassien de ce jour, pour ce jeudi 9 juin 2022, à 20h15, à la Maison paroissiale (rue de l'Eglise 11) à Alle.

M. Studer rappelle l'art. 19 alinéa 2 de notre règlement d'organisation qui stipule que les personnes qui, d'après le registre des votants ne possèdent pas le droit de vote sont invitées à prendre place comme auditeurs à un endroit séparé des ayants droit au vote.

On note à cet égard la présence de M. Daniel André, opérateur son & lumière, de M. Franco Simone époux de Mme D'Angelo, de M. Maxime Rérat, journaliste du Quotidien Jurassien, et d'un étudiant berlinois.

Les scrutateurs procèdent au dénombrement des participant-e-s. On enregistre quarante-deux votant-e-s.

M. Bernard Studer donne connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée. Aucune remarque n'est formulée quant à son contenu :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 25 janvier 2022
2. Voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2021

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 9 juin 2022

3. Adopter la modification de l'aménagement local, Plan de zones et Règlement communal sur les constructions, Parcelle 3691
4. Adopter le nouveau Règlement sur les élections communales
5. Voter un crédit d'investissement complémentaire de CHF°70'000.— pour la réfection de l'espace de jeux de la Place Roland Béguelin ; donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds
6. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de Mme Nadia D'Angelo, ressortissante italienne domiciliée à Alle
7. Information sur les projets des Règlements communaux relatifs à l'approvisionnement en eau potable (RAEP) et à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE)
8. Information sur le dossier final de rénovation de l'école et de la salle de gymnastique
9. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est consultable au panneau d'affichage sis dans la cour de la mairie, et sur le site internet www.alle.ch en version édulcorée. Les demandes de compléments ou de rectifications seront à adresser par écrit au secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée, ou à faire verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Le Règlement mentionné sous chiffre 4 sera déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale, au secrétariat communal, où il pourra être consulté. Les éventuelles oppositions, dûment motivées, seront adressées par écrit, durant le dépôt public, au secrétariat communal.

Délibérations

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 25 janvier 2022

M. Raymond Julien, secrétaire communal, communique que selon l'article 27 du règlement communal d'organisation et d'administration, le procès-verbal de la précédente assemblée a été placardé, le 15 mars 2022, au tableau d'affichage communal situé dans la cour de la mairie, à la Place de la Gare 1, et publié concomitamment sur le site internet communal www.Alle.ch.

Assemblée communale ordinaire d'Alle du jeudi 9 juin 2022

Aucune demande de complément ou de rectification n'est parvenue jusqu'à ce jour à l'administration. Consécutivement à la directive du Délégué aux affaires communales du 18 décembre 2019, le procès-verbal a été édité en deux versions. La première, intégrale, a été apposée au panneau d'affichage.

La seconde, édulcorée en raison de sa publication internet qui doit respecter certaines règles en lien avec la protection des données, ne mentionne pas les noms des intervenants, qui ont été remplacés en l'occurrence par untel pour Monsieur et par unetelle pour Madame.

M. Julien remercie M. Drilon Loshi, administrateur communal des finances, de l'avoir remplacé et de la parfaite rédaction du procès-verbal.

L'assistance approuve sans lecture, et tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du mardi 25 janvier 2022.

2. Voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2021

M. le président propose de procéder comme suit : M. le maire fera l'introduction, et afin d'aller à l'essentiel, le receveur M. Drilon Loshi se contentera de donner lecture des récapitulatifs par rubrique. Chacun-e disposera toutefois de la situation de chaque compte sur les documents mis à disposition. Avant d'ouvrir la discussion, M. Studer fera état des éléments-clés du rapport établi par la fiduciaire.

M. le maire Stéphane Babey, responsable du dicastère « administration, finances, économie, SIDP, SIS, AJC, PDR, cours d'eau », explique que le budget consiste en une feuille de route aux nombreux aléas, parfois en lien avec des opportunités et des réalisations que nous ne pouvons prévoir en début d'exercice. Les comptes, eux, sont une photographie exacte de la situation pécuniaire d'une entité, privée ou publique au 31 décembre de chaque année.

Les comptes ont été présentés à la commission des finances le 24 mai, en deuxième lecture. M. le maire se plaît à saluer la contribution de chacun de ses membres.

Le conseil communal a décidé de changer de fiduciaire dans le cadre de la vérification : le modèle MCH2 nécessite des ressources spécialisées sachant apprécier les rubriques comptables selon les nouvelles normes.

Assemblée communale ordinaire d'Alle du jeudi 9 juin 2022

Le bilan se monte à CHF°8'735'145.--, pour un excédent de produit de Fr.°423'500.--, montant auquel on peut ajouter CHF.°401'659.— de mise en réserve de la politique budgétaire, coussin de sécurité utilisable les prochaines années. Les dépréciations obligatoires s'élèvent à CHF°702'000.--, répondant en tous points aux exigences du modèle harmonisé. L'exercice peut être considéré comme excellent, vu le budget prudent établi et les incertitudes liées au contexte pandémique qui laissaient craindre un résultat en demi-teinte.

L'arrivée de nouveaux habitants, les bonnes performances économiques et la maîtrise de nos charges courantes concourent à ce résultat. D'autres éléments exceptionnels y participent également : variation d'impôts des personnes physiques, impôt sur gain en capitaux, ou le niveau de la péréquation financière cantonale en constituent les composantes les plus importantes. Ces revenus ne sont pas constants et peuvent évoluer très fortement d'une année à l'autre.

M. Babey adresse un message de reconnaissance à l'endroit de M. Drilon Loshi. Nous pouvons nous appuyer sur un receveur très motivé qui maîtrise son sujet. Au sortir de la pandémie, nous avons été inquiets, puis prudent et enfin soulagés. Pour finalement, patiemment, se rendre à l'évidence : notre situation est solide. Mais les nuages pourraient vite se montrer menaçants : l'inflation augmente, les taux d'intérêt également, exacerbés par le conflit en Ukraine et le manque de disponibilité des produits de base. Il s'agira d'être confiant, mais prudent.

Au travers d'une vidéoprojection, M. Drilon Loshi, administrateur communal des finances, présente et commente les comptes de fonctionnement, les dépenses d'investissements, les bilans actif et passif, les dépassements budgétaires, qui se montent à CHF°154'933.70. Les investissements totalisent CHF°2'587'328.10, et les bilans atteignent la somme de CHF°22'966'348.76.

M. Loshi donne lecture des totaux des chapitres et rubriques figurant en caractères gras dans le document comptable mis à disposition de l'auditoire.

M. Bernard Studer donne connaissance de quelques éléments clés du rapport de la fiduciaire Mazars, concernant l'audit, les paramètres d'autofinancement, la quotité d'investissement, l'endettement net par habitant, soit CHF°6'658.54.

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 9 juin 2022

Untel remarque, au niveau des charges de l'enseignement, un basculement entre les écoles primaire et secondaire.

M. Loshi explique qu'il s'agit d'une nouvelle répartition due au nouveau modèle comptable.

Untel se soucie de l'incidence du bénéfice sur la péréquation financière.

Selon avis du receveur, la péréquation se base sur les recettes fiscales.

Sans opposition, l'assemblée vote les dépassements budgétaires et les comptes 2021, tels qu'ils ont été présentés.

3. Adopter la modification de l'aménagement local, Plan de zones et Règlement communal sur les constructions, Parcelle 3691

En prologue, M. Yan Noirjean, conseiller communal en charge du dicastère « urbanisme, police des constructions, éclairage public, énergie, bâtiments », remémore son information lors de l'assemblée du 25 janvier 2022 sur la problématique de cette parcelle 3691, sise à la route de Porrentruy. Maintenant, il est proposé de franchir une étape supplémentaire en approuvant son changement d'affectation.

Le vote d'entrée en matière ne suscite aucune objection.

M. Noirjean revient sur la décision de l'assemblée du 17 novembre 2016, qui définit un nouveau secteur appelé UAf et imposa l'élaboration d'un plan spécial à la suite de la demande de la société HRS pour y construire un établissement d'accueil pour personnes âgées.

En juin 2019, cette société annonça l'abandon du projet.

En novembre 2021, le FC Alle formula une demande de permis de construire afin de remplacer les mâts d'éclairage existants. La section cantonale des permis de construire mit en exergue la non-conformité du projet à la destination du terrain en question. Le conseil communal décida donc de redonner à cette portion de parcelle son affectation antérieure UAd destinée au centre sportif et à la salle des fêtes.

Cette décision implique l'abrogation du plan spécial en vigueur, avec réadaptation du règlement communal sur les constructions. Ce dossier a

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 9 juin 2022

été déposé publiquement du 19 avril au 18 mai 2022, et n'a soulevé aucune opposition.

Sans discussion, l'assistance adopte la modification de l'aménagement local, plan de zones et règlement communal sur les constructions, parcelle 3691, telle que présentée.

4. **Adopter le nouveau Règlement sur les élections communales**

En préambule et au moyen d'une vidéoprojection, M. Alan Stalder, conseiller communal en charge du dicastère « culture, règlements communaux, information, technologie, dossiers spéciaux », précise que le Gouvernement jurassien a adopté les modifications de l'ordonnance concernant les élections communales, qui portent principalement sur les nouvelles échéances imposées par les changements de la loi sur les droits politiques. Le règlement type est identique pour toutes les communes, seuls certains choix prédéfinis peuvent être retenus. Le règlement se compose de 63 articles, et contient peu de changements fondamentaux.

Le nouveau règlement a été déposé publiquement 20 jours avant l'assemblée communale du 9 juin 2022, et le sera encore 20 jours après, suivant la parution dans le Journal officiel n° 18 du 19 mai 2022.

Après acceptation de l'exorde, M. Stalder, qui préside la commission communale des règlements, présente les changements de textes imposés, rappelant que les dispositions qui régissent le système de la représentation proportionnelle sont applicables à l'élection du conseil communal, à l'exception du maire, et que les dispositions qui régissent les élections selon le système majoritaire à deux tours sont applicables au maire, au président des assemblées communales, et au vice-président des assemblées communales.

S'agissant du temps du scrutin, il sera ouvert le samedi, de 18 h. à 20 h, et le dimanche de 10 h. à 12 h.

Le conseil communal se compose de sept membres, le maire y compris : cet article découle du Règlement d'organisation et d'administration, modifié en assemblée communale du 25 janvier 2022.

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 9 juin 2022

M. Stalder donne encore connaissance du calendrier et relève que le nouveau règlement, mis à disposition de l'assistance sous forme de livret, n'a suscité aucune opposition à ce jour.

Sans discussion, l'assemblée adopte le nouveau règlement sur les élections communales.

5. Voter un crédit d'investissement complémentaire de CHF°70'000.— pour la réfection de l'espace de jeux de la Place Roland Béguelin ; donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds

M. Cyrille Gigon, conseiller communal responsable du dicastère « travaux publics, plan d'aménagement (PAL), alimentation en eau, eaux usées », introduit ce point en rappelant que la place de jeux Roland Béguelin, datant de 2004, vu sa vétusté et pour des raisons de sécurité et de mise aux normes, mérite grandement une rénovation totale.

Après acceptation de l'entrée en matière, M. Gigon explique que le projet découlait d'un concours organisé par le canton du Jura et le Loterie Romande initié par la commission des jeunes sous la présidence de Katia Queloz et la conduite de Gabriel Choffat conseiller communal.

Dans un premier temps, nous pensions changer uniquement le sol qui se trouve en mauvais état. Pour ce faire, un montant de CHF°20'000.— a été budgété l'année dernière.

Mais sur la base d'une analyse approfondie des installations avec plusieurs professionnels, la nécessité est apparue de changer la totalité des jeux, pour répondre aux normes BPA (Bureau de Prévention des Accidents). Il s'agira de démonter les anciennes installations ludiques et d'évacuer les vieilles dalles en caoutchouc, ces travaux seront effectués par la voirie.

Une nouvelle fondation sera ensuite mise en place. Le revêtement est prévu à base de résine coulée type tartan, ce procédé ayant l'avantage d'une plus grande longévité et résistance. Les nouveaux jeux seront de même type car l'espace est limité.

Pour conclure, M. Gigon exprime son attachement à ce projet, car en faveur de la jeunesse de notre village.

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 9 juin 2022

Unetelle souhaite savoir si les jeux seront bien accessibles pour les petits enfants.

M. Gigon précise que les installations seront adaptées, les jeux étant quasi identiques.

Il est précisé sur question d'unetelle qu'aucun fitness n'est prévu à cet emplacement.

Unetelle demande si une zone ombragée est envisagée.

M. Gigon note que cette option peut être mise à l'étude.

Untel remarque que les chiens font leurs besoins sur les lieux, ce qui est peu ragoûtant pour les enfants, et émet l'idée de clôturer le site.

Untel constate aussi la présence d'excréments canins.

M. le maire Stéphane Babey met en évidence un problème d'éducation, relève l'existence de poubelles sur les lieux et la problématique d'une fermeture du site.

M. Romain Gurba, cantonnier / fontainier communal, informe qu'un trampoline constituera une nouveauté parmi les aménagements ludiques.

Sans opposition, l'assemblée vote un crédit complémentaire de CHF°70'000.— pour la réfection de l'espace de jeux de la Place Roland Béguelin, en donnant compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds.

6. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de Mme Nadia D'Angelo, ressortissante italienne domiciliée à Alle

Sur proposition de M. le président, l'assistance accepte, en dérogation au règlement communal d'organisation, que les personnes intéressées restent présentes jusqu'au moment du vote.

A titre liminaire, Mme Carole Roos, conseillère communale responsable du dicastère « population, affaires sociales, Clos-Bidaine, vie associative, jeunesse », communique que selon la procédure usuelle, il incombe à l'assemblée communale de se prononcer sur toute demande

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 9 juin 2022

de naturalisation. L'accueil et la solidarité sont deux valeurs fondamentales, qui soudent les bases des relations humaines.

La démarche est d'autant plus aisée lorsqu'il s'agit d'une personne que nous connaissons et qui bénéficie de notre considération.

Après acceptation de l'entrée en matière, Mme la rapporteure de l'Exécutif présente Mme Nadia D'Angelo, sur la base des informations provenant des dossiers personnels, ainsi que d'une rencontre à la mairie.

La demande de naturalisation ordinaire de Mme D'Angelo a été déposée le 7 octobre 2020, et son audition au Service de la population à Delémont remonte au 26 janvier 2022. Au terme de cet examen, toutes les conditions ont été réunies afin qu'elle puisse obtenir le droit de cité national.

Mme D'Angelo est née le 27 novembre 1968 à Porrentruy. Elle a suivi toute sa scolarité obligatoire à Alle. Mme Roos retrace son parcours professionnel et sa situation familiale. Elle est mariée et mère de deux garçons.

Dès sa rentrée en Suisse le 1^{er} décembre 2012, l'idée de faire la demande de naturalisation commence son chemin de gestation. Mme D'Angelo a la mentalité suisse et plus particulièrement jurassienne, et elle se plaît à dire qu'elle est 100 % ajoulote !

La candidate à la naturalisation est complètement intégrée dans la vie sociale de notre village. Mme D'Angelo est une personne de caractère jovial, souriante, spontanée et réfléchie. Elle saura aisément remplir les droits et devoirs envers notre communauté suisse.

Mme D'Angelo quitte la salle avant le vote. M. Studer précise que la finance a été fixée à CHF°200.--.

Sans opposition, l'assemblée accorde la nationalité suisse à Mme Nadia D'Angelo.

Sous les applaudissements de l'assistance, la candidate se voit gratifiée d'un bouquet floral de la part de Mme Roos.

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 9 juin 2022

7. Information sur les projets des Règlements communaux relatifs à l'approvisionnement en eau potable (RAEP) et à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE)

M. Alan Stalder, conseiller responsable du dicastère « culture, règlements communaux, information, technologie, dossiers spéciaux », présente en vidéoprojection l'historique du dossier, relevant les motions de 2016, les nouvelles exigences de la Surveillance des prix (principe de causalité), l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur la gestion des Eaux et de son ordonnance. Notons que la commission communale des règlements, qu'il préside, travaille sur le texte depuis environ deux ans, avec le soutien du bureau d'ingénierie SD plus.

Il précise la procédure pour toutes les communes : lancement de la révision des règlements, compilation des données de base, séances de travail Commune / ENV / bureau d'appui, choix final de la commune, validation par COM / ENV, avis de la surveillance des prix, adoption par l'assemblée communale.

Au chapitre de l'autofinancement, les charges se composent des coûts de maintien de la valeur (assainissement, remplacement, amortissement, réserves) et des coûts d'exploitation (taxe syndicat, facturation, assurances, analyses, salaires voirie / fontainier imputés, curage, visionnage, autres frais variables).

Les taxes d'utilisation (de base, de consommation, eau pluviale) constituent les produits.

M. Stalder explique, pour chacun des deux règlements, les méthodes de calcul, ses avantages et inconvénients, la tarification, concernant les taxes de base, de consommation et de raccordement.

Il chiffre encore la valeur des installations publiques communales de l'eau potable et des eaux usées, et met en exergue le fait que le taux de maintien de la valeur des installations publiques communales doit se situer en 60%, le minimum légal et 100%. Alle a choisi le système le moins coûteux.

En conclusion, il faut retenir l'autofinancement, en considération du coût de maintien de la valeur, le règlement type pour l'ensemble des communes, le principe de causalité (pollueur – payeur) conforme à la surveillance des prix. Malheureusement, les taxes vont augmenter un

Assemblée communale ordinaire d'Alle du jeudi 9 juin 2022

peu ou un peu plus... Le Conseil communal est conscient que l'accroissement des taxes n'est pas agréable, ce qui l'amène à porter une réflexion sur le pouvoir d'achat des citoyens.

Enfin, le calendrier prévoit une adoption par l'assemblée communale au quatrième trimestre 2022.

Untel s'interroge sur le taux de couverture qu'il est envisagé de plafonner à 60%.

M. Stalder et M. le maire Babey apportent diverses explications à cet effet et sur l'intention de ne pas excessivement surcharger ou surtaxer les assujettis. M. Babey rappelle encore la raison de l'introduction des taxes de base sur l'eau et les eaux usées, et que socialement, il y aura lieu de trouver un point d'équilibre, car les difficultés de paiement sont bien réelles.

8. Information sur le dossier final de rénovation de l'école et de la salle de gymnastique

Mme l'adjointe Karine Génesta, conseillère en charge du dicastère « éducation, crèche, UAPE », note que les travaux de l'école de la salle de gymnastique étant terminés l'automne passé, la commission de rénovation tenait à communiquer son bilan, après 58 séances depuis 2015, et ses réunions pour le suivi du chantier non comptabilisées.

L'assemblée communale du 19 décembre 2017 votait un crédit de construction de CHF°3'700'000.— pour la rénovation. Le 25 juin 2020, l'assemblée décidait d'un crédit de CHF°835'000.— pour la salle de gymnastique.

Au niveau comptable, la commission se plaît à annoncer des chiffres très réjouissants. Le coût de la rénovation de l'école se monte à CHF°2'140'000.--, et celui de la salle de sport s'élève à CHF°672'000.--. Ce très bon résultat est dû à plusieurs facteurs. La commission a surveillé avec méthode, les devis, les factures et les travaux. Mais aussi nous avons pu compter sur des dons très appréciables et des subventions cantonales et fédérales. Le soutien de Patenschaft se chiffre à CHF°879'050.--, et celui de la Loterie Romande à CHF°50'000.--

En sus, quelques dizaines de donateurs ont versé des sommes allant de CHF°100.— à CHF°3'000.--, pour un total approximatif de CHF°10'000.-.

Assemblée communale ordinaire d'Alle du jeudi 9 juin 2022

Aussi, avec émotion, Mme Génesta exprime de très vifs remerciements à tous les donateurs.

Quant aux subventions, elles ont atteint CHF°88'000.— pour le bâtiment de l'école et CHF°39'000.— pour la salle de gymnastique de la part du Service de l'énergie. Le Service de l'enseignement a octroyé CHF°223'000.--, et Pronovo CHF°17'700.— pour les panneaux photovoltaïques. Il sied encore d'ajouter à ces contributions une subvention du Service de l'énergie de CHF°45'300.— pour le chauffage.

Certains investissements ont eu un réel retour, telle qu'une économie sur le consommable pour le mazout, environ CHF°25'000.— par année. Les panneaux photovoltaïques ont produit un peu plus de 120'000 kWh pour 2 ans d'activité, ce qui correspond à une consommation d'environ 12 ménages ; cette installation permet une économie sur notre facture d'électricité de quelque CHF°10'000.— annuellement.

Mentionnons également une bonne ergonomie à la suite du changement du mobilier, des tableaux interactifs bien adaptés et appréciés des utilisateurs. La proximité entre l'UAPE (Unité d'Accueil Pour Ecoliers) et l'école offre une aisance dans les déplacements. Les autres avantages pourront être appréciés lors de l'opération porte ouverte de l'inauguration.

Mme Génesta relève qu'il est temps de célébrer cette rénovation comme il se doit ! Début avril, les invitations personnelles ont été adressées, puis un tout-ménage a suivi. La population est conviée à se réunir ce samedi à 9h30.

9. Divers.

M. le maire Stéphane Babey note que c'est la première fois que nous vivons une assemblée dont le procès-verbal sera rédigé à quatre mains ! En effet, Raymond Julien est assisté ou accompagné de son successeur, Daniel Farine, d'Alle, qui a débuté son activité le 1^{er} juin. Il a déjà pu mesurer l'ampleur et la diversité de la tâche qui l'attend. Inutile de préciser que le nombre d'informations à retenir sont à l'image de celles à accumuler : gigantesque. Une rapide visite des lieux de la nouvelle mairie mercredi matin et le travail très pratique attendait nos deux secrétaires dès mercredi matin.

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 9 juin 2022

Pour permettre un passage de témoin en douceur, nous avons choisi de tuiler les tâches quelques semaines entre Raymond Julien et son successeur. Il en faudrait certainement beaucoup plus, tant le nombre de dossiers est en cours. Et reste l'histoire : celle que l'on peut transmettre et celle que l'on garde pour mémoire. Et c'est cette mémoire, riche de 48 années d'expérience, qui est portée par Raymond Julien, notre secrétaire en partance. Nous l'honorons comme il se doit. M. Babey le remercie pour son engagement total durant toutes ces années au service de la commune et de ses résidents.

M. le maire observe que la commune d'Alle a été particulièrement mise en avant sur le plan médiatique à l'échelle nationale au mois de mars dernier. Le village a été au centre de l'intérêt en Suisse, qui a fait écho à deux initiatives citoyennes distinctes mais pour le même objectif : arracher des Ukrainiens des affres de la guerre dans un contexte extrêmement émotionnel. Les autorités locales ont décidé à contre-courant des instances supérieures, de mettre à disposition ses ressources pour accueillir ces réfugiés dans les meilleures dispositions.

C'est grâce à votre soutien que les choses ont pu se mettre en place et l'on ne peut que vous féliciter et remercier toutes et tous. Votre engagement a été salué très loin à la ronde. Les situations ont parfois été compliquées en hébergement et le suivi par l'autorité supérieure lacunaire. Les initiatives citoyennes sont toutefois là encore en appui et nous avons remercié chaque foyer, chaque famille qui a hébergé des réfugiés. Il s'agit maintenant de leur donner des perspectives en leur proposant des places de travail qui ne manquent pas dans de nombreux corps de métiers. Nous comptons sur les professionnels de l'Etat pour les encourager dans cette démarche.

Parallèlement au dossier des Ukrainiens, nous avons poursuivi nos tâches : continuer les travaux au cimetière, colmater les fuites d'eau, finaliser le PAL avant l'étude préalable ou encore assurer le vivre-ensemble dans un contexte sanitaire qui est demeuré fragile jusqu'à peu, été surtout lié à celui de l'opération militaire qui se déroule en ce moment-même en Ukraine.

Les coûts de l'énergie et l'inflation qui se manifestent préoccupent grandement l'Exécutif. Des dossiers liés à l'adaptation des nos bâtiments, principalement la mairie en priorité et la rénovation de la salle des fêtes, sont au menu de nos discussions. Ces travaux permettront de

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 9 juin 2022

générer des revenus pour l'un et de limiter la charge d'exploitation pour l'autre.

Cet automne sera présenté par le détail le projet d'exécution des travaux des berges de l'Allaine et de l'Erveratte en réponse aux obligations issues de la loi fédérale sur l'eau, et notamment du Périmètre Réserve aux Eaux, ainsi que du plan de lutte contre les crues. Tous ces aménagements rivulaires doivent se réaliser conformément aux dispositifs cantonaux et fédéraux qui évoluent au gré des exigences environnementales nouvelles.

Pour terminer, M. Babey nous invite d'ores et déjà à nous retrouver samedi prochain à l'inauguration de l'école, après deux années de travaux. Cette manifestation nous permettra de réitérer nos remerciements à tous les acteurs concernés et surtout la Patenschaft qui a manifesté un intérêt très appuyé.

Sans oublier le rendez-vous pour la fête d'Alle qui se déroulera les 19, 20 et 21 août. Le programme riche en événements vous sera dévoilé dans le journal local et le tout-ménage. Nous remercions le Cartel des sociétés locales pour sa toujours parfaite collaboration.

Au nom de l'association de la « Maison ukrainienne », untel exprime de sincères remerciements à l'autorité communale pour son entière collaboration. Il la félicite pour son engagement en faveur de l'accueil des réfugiés d'Ukraine.

Untel note qu'en 2019, selon l'Office fédéral de l'environnement, l'électricité consommée en Suisse provenant des énergies renouvelables s'élevait à 75%. Le 8,4% a été attribué à la pose de panneaux photovoltaïques. Ce pourcentage concerne aussi bien les bâtiments publics que privés. La question serait de connaître la participation financière du canton, voire de la Confédération si tant est que la commune d'Alle serait amenée à poser du photovoltaïque sur certains bâtiments ou espaces publics lui appartenant.

En guise de réponse, M. le maire fournit toutes explications utiles et évoque un projet de revalorisation et de développement de la salle des fêtes.

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 9 juin 2022

M. le député Bernard Studer parle du programme bâtiments au niveau cantonal, et cite quelques chiffres intéressants en relation avec le prix de l'énergie.

Untel se déclarant très favorable au déploiement de la technologie 5G, demande quelle est la situation sur Alle.

M. le maire Stéphane Babey rappelle la présence des antennes sur les silos « Landi » à la route de Miécourt, et le projet sur le site du Centre sportif régional, pour le traitement duquel nous avons proposé une autre variante à la société Swisscom.

Untel se dit émerveillé de la qualité de la présentation des objets à traiter, et exprime ses remerciements à cet effet.

Untel relatant les six inondations de l'été dernier au sein du village, se plaît à remercier tous les intervenants, en particulier M. le maire. Il demande des applaudissements en leur honneur, ce que l'auditoire fait de façon enthousiaste.

Ainsi délibéré en assemblée communale ordinaire du jeudi 9 juin 2022. Les délibérations se closent à 21h35.

Au terme de l'assemblée, l'autorité communale sert un apéritif à l'ensemble de l'auditoire.

Au nom de l'assemblée communale d'Alle
Le président :

Le secrétaire :

Bernard Studer

Raymond Julien

Nota :

Le présent procès-verbal est déposé dès le 4 juillet 2022 au secrétariat communal. La version en ligne, édulcorée, est concomitamment publiée sur le site internet www.alle.ch (accès par le code-barres 2D figurant sur le panneau numérique communal). Le procès-verbal sera soumis à l'approbation de la prochaine assemblée communale.

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 9 juin 2022

Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée, ou faites verbalement lors de celle-ci.

L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.